

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT



**Bulletin d'information sur le sésame
Burkinabè de janvier 2021**

Version provisoire



Avec la participation de :



3^{ème} Edition

Contenu

I.	Production.....	4
II.	Avantages du sésame Burkinabè	5
1.	Des variétés à fortes potentialité	5
2.	Une classification du sésame au niveau de la production	6
3.	Des normes publiques concernant le sésame	6
4.	L'existence de technologie de dernière génération,.....	7
5.	La reprise des relations diplomatiques entre la Burkina Faso et la Chine.....	7
III.	Internationalisation du sésame	8
IV.	Soutien du Gouvernement , des partenaires et les incitations	9
V.	Historiques des prix bord-champ au Burkina Faso	9
VI.	Impact de la pandémie de la COVID 19 sur la commercialisation du sésame	10
VII.	Actualités.....	10
VIII.	Perspectives pour la filière	11
IX.	Liste de quelques exportateurs	12

Préface

Le présent bulletin a été élaboré dans le but de mettre à la disposition des acteurs du commerce international de sésame, des informations économiques et commerciales sur le marché du sésame Burkinabè.

Le contenu de ce bulletin est le résultat d'importants efforts des services de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) et de ses partenaires, afin d'améliorer la qualité des informations économiques et commerciales dans un contexte particulier de commerce mondial impacté par l'avènement de la COVID-19.

L'APEX-Burkina a la préoccupation permanente de fournir des informations économiques et commerciales, dont la couverture et la qualité sont sans cesse améliorées. Elle a foi que ce bulletin sera d'une grande utilité pour le Gouvernement, les autres acteurs du développement, et les utilisateurs en général, parce qu'il constitue une mine d'informations pour mieux connaître la situation de la filière sésame.

Ce bulletin a été élaboré avec l'appui et la collaboration permanente de tous les services, organismes et institutions des secteurs public et privé, intervenant dans la filière sésame.

L'APEX-Burkina exprime toute sa gratitude à la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), à l'Interprofession sésame du Burkina (INTERSEB) et à l'ONG n'kalô - NITIDAE pour leurs précieuses contributions à l'amélioration du document.

Spécialement, l'APEX-Burkina tient à remercier l'ONG Lutheran World Relief (LWR) et le projet SESAME financé par le Département de l'Agriculture des Etats Unis (USDA) pour le soutien technique et financier à la production de ce numéro.

Toute suggestion sur la présente publication est la bienvenue. Elle contribuera sans nul doute à aider l'Agence à mettre à votre disposition des documents de travail de meilleure qualité.

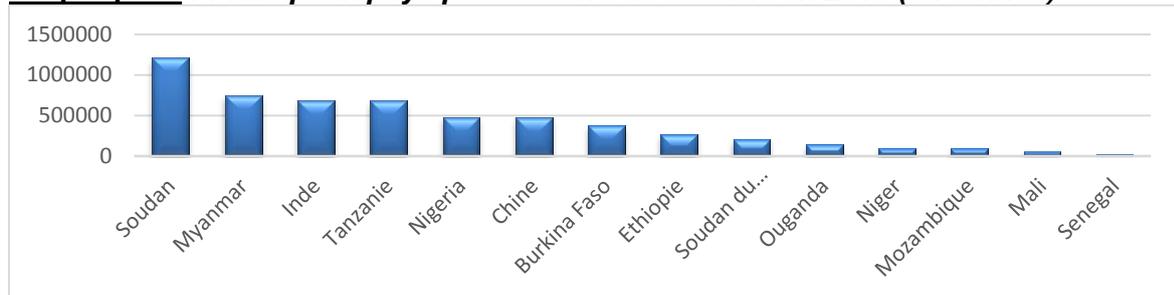
Le Directeur Général

Issa Benjamin BAGUIAN
Chevalier de l'Ordre National

I. Production

La production mondiale de sésame est en forte augmentation depuis l'an 2000. En effet, les quantités mondiales produites ont atteint 4,22 et 6,55 millions tonnes en 2010 et 2019 respectivement ; soit une progression géométrique moyenne de 15% par an durant cette période (FAOSTAT). En 2019, la production du sésame sur le continent africain représentait 61% de la production mondiale. Le Soudan, avec une production estimée à 1,21 millions de tonnes (18% de la production mondiale) en 2019, est le plus grand producteur mondial de sésame (Graphique 1).

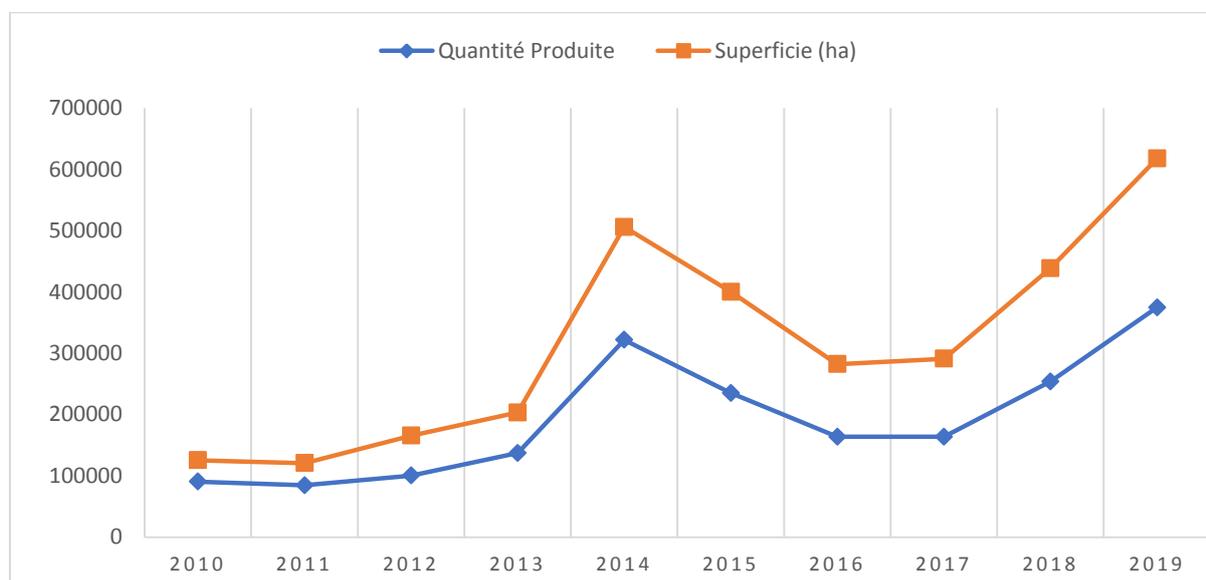
Graphique 1 : Principaux pays producteurs de sésame en 2019 (en tonnes)



Source : FAOSTAT, Janvier 2021

Au Burkina Faso, le secteur du sésame est relativement en pleine croissance. En effet, les facteurs climatiques sont favorables à la production du sésame sur toute l'étendue du territoire national. Cependant les grandes zones de production sont l'Est, la Boucle du Mouhoun, les Haut-Bassins et le Centre-Est. La production est réalisée durant la saison pluvieuse (Juin à Septembre), et les activités de récolte et de post-récolte se déroulent des mois d'Octobre à Novembre. On note que la commercialisation du sésame débute immédiatement dès la fin des activités post-récoltes et sa durée dépend du dynamisme des acteurs commerciaux. A l'instar de la production mondiale, celle du Burkina Faso évolue en dents de scie avec une tendance croissante durant la dernière décennie. Cette évolution croissante de la production s'explique en partie par l'extension des surfaces cultivables et par une demande internationale forte pour le sésame du Burkina Faso. En 2019, la production du sésame a atteint 374 703 tonnes qui est une performance jamais réalisée (Graphique 2). Cette performance classe le pays comme le deuxième plus grand producteur en Afrique de l'Ouest derrière le Nigeria et le septième sur le plan mondial.

Graphique 2 : Evolution de la quantité produite de sésame et superficie cultivée au Burkina



Source : FAOSTAT, Janvier 2021

II. Avantages du sésame Burkinabè

Les conditions pédoclimatiques du Burkina Faso sont très propices à la culture du sésame. Il est de ce fait cultivé dans toutes les zones agro-écologiques du pays.

1. Des variétés à fortes potentialité

Deux variétés de sésame sont principalement cultivées au Burkina Faso :

- La variété S42 qui est aujourd'hui la variété la plus promue au Burkina Faso. Elle possède un rendement potentiel de 1,5 tonnes/ha pour un cycle compris entre 90 à 100 jours. Sa couleur blanche et blanc crème (couleur homogène en majorité blanche, est très appréciée en pâtisserie et pour leur utilisation sur les pains pour hamburger). Elle a une teneur en huile de 52%. C'est une variété très résistante à certaines attaques telles que la salmonelle.



- Le sésame dit « bigarré », issu de variétés à cycle plus long, est néanmoins susceptible de fournir une teneur en huile, autour de 52%.

A la faveur de la recherche, des variétés à forte teneur en huile allant jusqu'à 56% ont été sectionnées par l'INERA et sont en cours de vulgarisation.

2. Une classification du sésame au niveau de la production

L'INTERSEB (Interprofession du sésame au Burkina Faso) a initié depuis la campagne de commercialisation 2018-2019 une première grille unifiée de critères de qualité pour le secteur national¹, validée par les acteurs eux-mêmes. Cette grille s'applique aux achats nationaux, soit les achats des grossistes et des exportateurs en amont de la filière. La classification comprend 3 catégories : sésame blanc, sésame bigarré et sésame sale. Chaque catégorie a été élaborée sur la base de 2 critères : la couleur du lot et le taux d'impuretés. Le tableau ci-dessous résume les catégories et les critères.

Tableau 1 : Classification du sésame au Burkina Faso 2018-2019

	Couleurs	Impuretés	Classification
Sésame blanc	<ul style="list-style-type: none"> • blanche/crème • moins de 3% de graines d'une autre couleur que blanche ou crème 	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 3% d'impuretés (poussières, sable, résidus de cultures, pierre, insectes...) 	1 ^{ere} catégorie
Sésame bigarré	<ul style="list-style-type: none"> • plus de 3% de graines d'une autre couleur que blanche ou crème 	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 3% d'impuretés (poussières, sable, résidus de cultures, pierre, insectes...) 	2 ^{ème} catégorie
Sésame sale	Non indiqué	<ul style="list-style-type: none"> • plus de 3% d'impuretés (poussières, sable, résidus de cultures, pierre, insectes...) 	3 ^{ème} catégorie Qualité très inférieure = pénalité sur le tri et rémunération plus basse

3. Des normes publiques concernant le sésame

L'Organisme National de Normalisation du Burkina Faso (ABNORM) a établi en 2006 la norme NBF 01-008 spécifiant les caractéristiques du sésame au niveau national pour la commercialisation et la consommation humaine. Elle ne s'applique pas aux produits issus de la transformation des graines de sésame.

Selon la norme NBF 01-008 : 2006, *"les graines de sésame doivent présenter les caractéristiques suivantes :*

- être saines et propres à la consommation humaine ;
- exemptes de toute odeur et/ou saveur étrangère ;
- exemptes de souillures (impuretés d'origine végétale ou animale, y compris les insectes morts ou vivants) en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé ;
- une homogénéité à 95 % des caractéristiques de la variété considérée."

La norme burkinabè établit aussi des critères qualité sur la base de ceux acceptés par le secteur privé :

- humidité ≤ 8% ;
- teneur en huile ≥ 48% ;

¹ Ce document (Classification du sésame au Burkina Faso 2018-2019) est disponible auprès de l'INTERSEB.

- acidité (acide oléique): 1,5 à 4% ;
- matières étrangères: 0,5 à 2%.

Concernant les métaux lourds, la norme établit que les graines de sésame doivent être exemptes de métaux lourds en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine. Les concentrations indiquées sont les suivantes :

Tableau 2 : Concentration maximale en métaux lourds déterminés pour le sésame au Burkina Faso

Contaminant	Concentration maximale
Arsenic (As)	1 mg /kg
Cuivre (Cu)	30 mg /kg
Plomb (Pb)	2 mg /kg

Au sujet des contaminants, la norme NBF 01-008 se base sur les recommandations du Codex Alimentarius pour les résidus de pesticides et les mycotoxines. Elle se réfère aux principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969, Rév. 4 (2003)) et aux critères microbiologiques (CAC/GL 21-1997) du Codex Alimentarius qui établissent les bonnes pratiques et la création de critères pour le suivi des contaminants microbiologiques.

La contractualisation avec les importateurs oblige les exportateurs à analyser les lots envoyés pour fournir à leurs acheteurs les garanties nécessaires concernant la qualité du produit. Ces analyses permettent aux exportateurs de connaître avec précision la teneur en huile ou encore l'acidité du sésame.

4. L'existence de technologie de dernière génération,

L'avènement de nouvelles technologies de pointe dans le domaine du tri, du calibrage et du nettoyage du sésame permet la fourniture d'un sésame de meilleure qualité. Aujourd'hui, des machines existent au Burkina, permettant des sorties en fonction de la teneur en huile, de la couleur, de la taille de la graine de sésame etc. donnant ainsi une possibilité de choix varié aux acheteurs.

5. La reprise des relations diplomatiques entre la Burkina Faso et la Chine

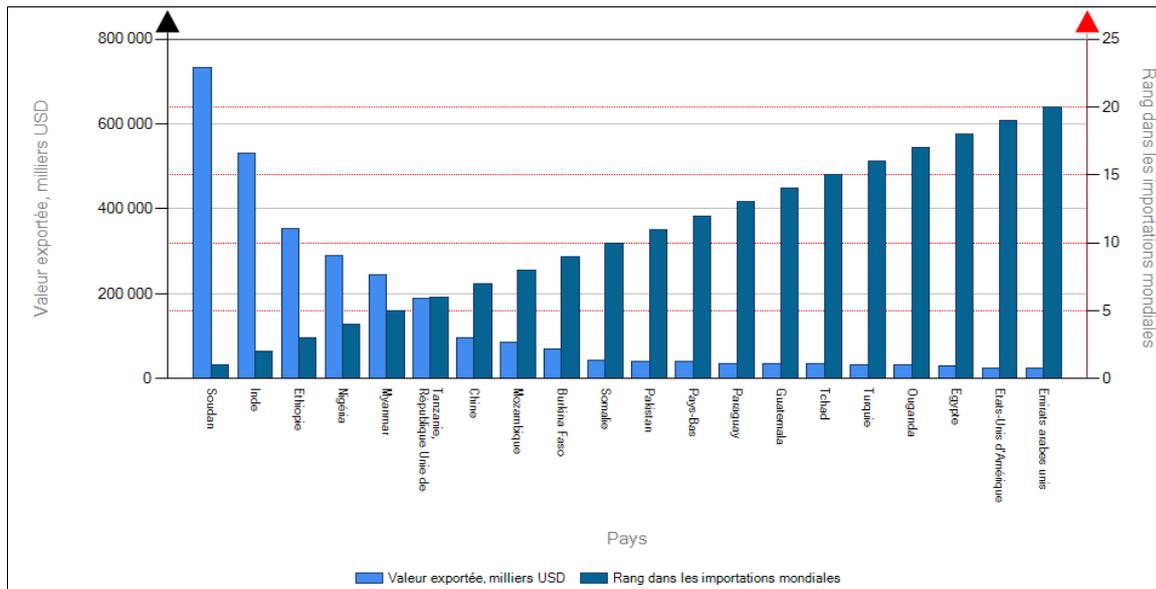
Le certificat d'origine fourni par la République populaire de Chine pour l'accès aux marchés chinois des produits burkinabè principalement le sésame sans droit de douane et sans quota constitue également une opportunité.

III. Internationalisation du sésame

Les exportations mondiales de sésame ont atteint 3,185 milliards USD en 2019 contre 2,735 milliards USD en 2018 soit un taux de croissance de 14%.

Les principaux pays exportateurs de sésame en 2019 sont, le Soudan avec 23% des exportations mondiales, suivi de l'Inde (16,7%), de l'Ethiopie (11,1%), du Nigéria (9,1%), du Myanmar (7,7%). Le Burkina Faso est classé 9^{ème} exportateur mondial de sésame en 2019 avec 72 210 tonnes de sésame exporté pour une valeur de 70,544 millions de dollar USDS soit 2,2% des parts du marché mondial de sésame.

Graphique3 : Principaux exportateurs mondiaux de sésame



Source : Trade Map, janvier 2021

Le Burkina Faso exporte principalement son sésame vers le Singapour qui absorbe 35,7% des exportations totales du pays, suivi de la Chine 17,4%, du Togo 16,7%, du Ghana 12,5%, du Japon 10,3%, de l'Inde 1,9%.

Carte 1: Principales destinations du sésame Burkinabè



IV. Soutien du Gouvernement , des partenaires et les incitations

La filière sésame a une forte capacité de développement économique et à fort potentiel à l'exportation. Elle constitue aujourd'hui une source importante de revenus pour les producteurs, les exportateurs et les transformateurs.

Malgré ces performances, de nombreux défis doivent être relevés pour lui assurer une meilleure compétitivité. Il s'agit principalement de la production et de la maîtrise de la qualité.

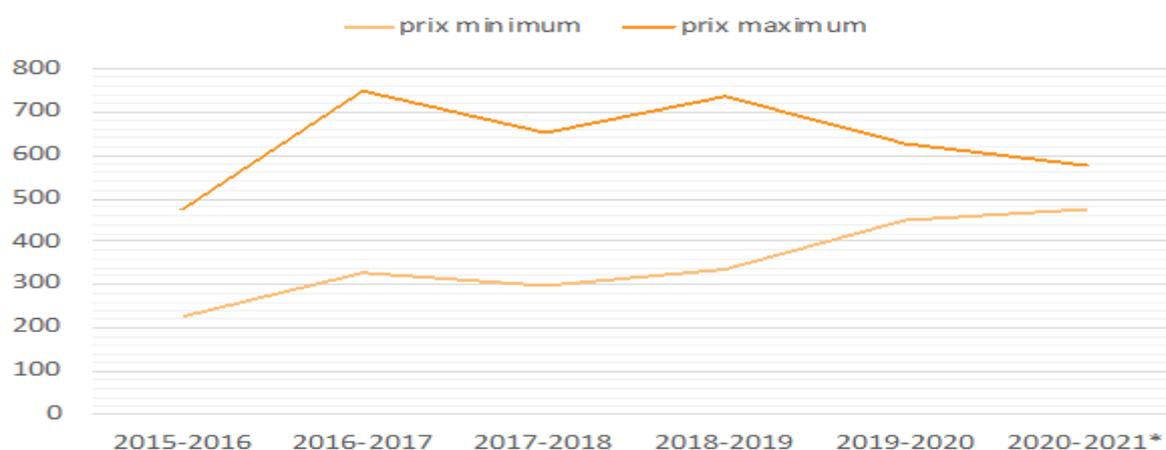
Pour améliorer la compétitivité de la filière sésame au Burkina Faso, plusieurs départements ministériels et partenaires au développement y interviennent. Il s'agit principalement :

- du Ministère en charge du commerce qui définit et met en œuvre les stratégies commerciales, l'assainissement du climat des affaires et la création de facilités commerciales ;
- du Ministère en charge de l'Agriculture qui définit et met en œuvre les stratégies de développement de la production et l'organisation des acteurs ;
- du Ministère en charge de la Recherche qui œuvre à la sélection de nouvelles variétés et à la production semences plus résistantes et plus productives ;
- des partenaires au développement (PDA-GIZ, Lutheran World Relief, ICCO Coopération, JICA, RIKOLTO, PAPFA, NITIDAE, etc) apportent des appuis constants pour une meilleure structuration et une meilleure coordination des appuis financiers à l'endroit de la filière.

V. Historiques des prix bord-champ au Burkina Faso

Au cours des dernières campagnes, les prix bord-champ du sésame au Burkina Faso ont évolué en fonction de la demande du marché international. La bonne dynamique du marché international, particulièrement du côté asiatique, a permis une hausse continue de la fourchette des prix bord-champ entre 2015 et 2019. Pour la campagne en cours, les prix pratiqués sont relativement au-dessus du prix plancher fixé à 475 FCFA

Graphique 4 : Prix bord champ du sésame au Burkina Faso durant les six dernières campagnes en FCFA/Kg



*campagne 2020-2021 en cours

source: N'Kalô

VI. Impact de la pandémie de la COVID 19 sur la commercialisation du sésame

La pandémie de COVID-19 occasionne un bouleversement sans précédent de l'économie mondiale et du commerce mondial, la production et la consommation étant réduits dans le monde entier. Selon les dernières estimations de la CNUCED, la valeur du commerce mondial de marchandises devrait chuter de 5,6% en 2020 par rapport à 2019.

Il s'agit de la « plus forte baisse du commerce de marchandises depuis 2009, lequel avait alors chuté de 22% ». Cette dernière prévision est significativement plus optimiste qu'il y a quelques semaines alors que la CNUCED prévoyait une baisse de 9%.

Le marasme généralisé menace l'économie mondiale avec une magnitude supérieure à toutes les crises antérieures avec un effet cascade sans précédent. Les ravages économiques de la pandémie se propagent déjà : les chocs d'offre et de demande se conjuguent et se répercutent d'un pays à l'autre à travers leurs effets sur les voyages, le commerce, la finance, les marchés des produits de base et la confiance des investisseurs.

Selon un rapport² de l'OCDE, une baisse, parfois importante, des prix des matières premières exportées par la CEDEAO est observée du fait de la contraction de la demande mondiale. L'indice des prix des produits de base exportés a accusé un repli de -11,4% en mars 2020. Les baisses des prix concernent à la fois les produits énergétiques (-36,1%) dont un effondrement de -39,8% du prix du pétrole et les produits non énergétiques (-7,2%).

Le fait de dépendre fortement de quelques produits pour les exportations ou d'un nombre réduit de clients (dont l'Inde, l'Union Européenne les Etats Unis et l'Afrique du Sud, durement affectés par la pandémie) amplifie les répercussions de la crise sur l'économie régionale.

VII. Actualités

1- Lancement officiel de la campagne de commercialisation du sésame 2020-2021.

Cette cérémonie qui a eu lieu le 26 novembre 2020 à Bobo Dioulasso était placée sous la présidence du Ministre du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat. Elle marque le début officiel de commercialisation du sésame au Burkina Faso pour la campagne 2020-2021. Elle a été également l'occasion de livrer les conclusions des travaux du Comité de fixation du prix plancher du sésame au producteur.

Pour plus d'information cliquer sur le lien : <http://www.apexb.bf/lancement-de-campagne-de-commercialisation-sesame/>

2- Tenue de l'Assemblée Générale ordinaire 2020 de l'interprofession sésame du Burkina.

² Afrique de l'Ouest - Pandémie de la COVID-19: Impact des mesures de restriction, Décembre 2020

L'interprofession sésame a tenu sa première Assemblée Générale ordinaire de l'année 2020, le 27 novembre 2020 à Bobo Dioulasso. Cette AG a regroupé les acteurs des différents maillons de la filière et a permis de faire le rapport moral et le bilan financier de l'organisation et de dégager des perspectives. Elle a par ailleurs permis d'échanger sur les perspectives de redynamisation de la cellule de veille.

3- Renforcement des capacités des acteurs

L'APEX-Burkina a réalisé au cours de l'année 2020 cinq (5) sessions de formation sur les pratiques et les techniques du commerce international (négociation commerciale, moyens de paiement à l'international, contractualisation, mécanismes de fixation des prix, réussir sa participation aux manifestations commerciales etc) aux profits des acteurs du sésame. <http://www.apexb.bf/formation-beneficiaires-sexprimant/>

4- Remise d'équipements aux acteurs de la filière sésame

Au cours de l'année 2020, plusieurs acteurs de la filière sésame ont bénéficié de renforcement de capacité à travers la fourniture d'équipements modernes pour améliorer la qualité de leur production. Par exemple l'ONG LWR a appuyé des acteurs du sésame dans quatre régions en leur fournissant des équipements post-récolte.

VIII. Perspectives pour la filière

- Création d'un label de qualité du sésame burkinabè : le sésame burkinabè se dotera d'un label qualité dans le courant de l'année 2021, ce label permettra un meilleur branding du sésame et sera arboré par toutes les structures respectant scrupuleusement un protocole de qualité établi au préalable.
- Elaboration de la stratégie nationale AGOA (volet sésame) : l'ONG LWR en partenariat avec le Ministère en charge du commerce accompagnera l'élaboration d'une stratégie visant le développement des exportations de sésame sur le marché américain en 2021.
- Webinar sur la qualité du sésame burkinabè et les perspectives de la filière : le Projet SESAME organisera un webinar au profit des acteurs de la filière sésame dans le courant de l'année 2021 qui permettra de mener des débats sur la qualité du sésame, la gestion des couts et des contrats, ainsi que les perspectives pour les années à venir
- Webinar sur l'AGOA et les conditions d'accès au marché américain : the west africa trade& investment hub en collaboration avec l'APEX-Burkina organise un webinaire sur l'AGOA et les conditions d'accès au marché américain le 11 février 2021. Il permettra d'outiller les acteurs du commerce international de sésame sur les critères d'éligibilité aux facilités AGOA et sur les conditions que le marché américain impose au sésame burkinabè.
-

IX. Liste de quelques exportateurs

N°	ENTREPRISE	VILLE	EMAIL	SITE WEB
01	GRUPE VELEGDA SA, 02 BP: 5751 Ouaga 01	Ouagadougou	velegda@groupe-velegda.com	www.groupe-velegda.com
02	EBT TRADING	Ouagadougou	ebtraiding@gmail.com	www.ebtraing.com
03	SAGROCOM	Bobo-Dioulasso	amrendra@tanmondial.com amrendra855@gmail.com	
04	OLAM BURKINA FASO (OLAM BF SARL) 01 BP 2064 BOBO DIOULASSO 01	Bobo-Dioulasso	devcot@olamnet.com burkinafaso@olamnet.com traore.amidou@olamnet.com	
05	CHEGUS BURKINA BP 4201 BOBO DIOULASSO	Bobo-Dioulasso	yamama@chegus.com	
06	GOLDEN SEED BURKINA FASO (GOLDEN S 01 BP 3421 OUAGA 01	Ouagadougou	anne.goldenseed@gmail.com	

Equipe de supervision et de rédaction

L'équipe de supervision est composée de :

- ✓ **Issa Benjamin BAGUIAN**, Directeur Général de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- ✓ **Boubacar SOW**, Directeur du projet SESAME de Lutheran World Relief (LWR).

L'équipe de rédaction est composée de :

- ✓ **Mathurin COMPAORE**, Directeur Adjoint du projet SESAME de Lutheran World Relief (LWR) ;
- ✓ **Simon ZEMODO** Conseiller Technique du Directeur Général de l'APEX-Burkina/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- ✓ **Boureima BARRY**, Directeur des Etudes et de la Prospective à l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- ✓ **Gérard TAMALGO**, représentant de l'interprofession sésame du Burkina ;
- ✓ **Souleymane Jules GAYE**, représentant Pays de- NITIDAE Burkina Faso ;
- ✓ **Wendata Achille KAFANDO**, représentant de la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale/Ministère en charge de l'Agriculture (MAAH).
- ✓ **Arnaud Romaric Y. OUEDRAOGO**, Directeur Régional de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina dans les Hauts Bassins/Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;